

68e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Recommandation à l'intention du Conseil

2013/2034(INI) - 11/06/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution contenant une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 68e session de l'Assemblée générale des Nations unies. La résolution a été adoptée **sans vote** conformément à l'article 97, par. 4, du règlement intérieur du Parlement européen.

Le Parlement rappelle que les Nations unies se trouvent au cœur de la gouvernance mondiale et qu'un partenariat UE-ONU solide et stable constitue une base importante et une contribution pour les travaux accomplis par l'ONU sous les trois piliers que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. À cet égard, l'UE doit assumer sa responsabilité dans la résolution commune des difficultés au niveau mondial. Toutefois, la mondialisation et le morcellement des politiques mondiales ont tendance à créer de nouvelles complexités dans les relations internationales.

En conséquence, le Parlement adresse au Conseil les recommandations suivantes :

- **L'UE en tant qu'acteur mondial** : le Parlement demande que l'on garantisse la **cohérence et la visibilité permanentes de l'UE en tant qu'acteur mondial au sein de l'ONU**. À cet effet, il demande que l'on renforce la capacité de l'Union à mener des actions coordonnées rapides et complètes sur la scène internationale.

- **L'UE et la gouvernance mondiale** : le Parlement demande que l'on renforce la coopération avec les partenaires afin de faire de l'ONU **une organisation plus efficace et plus cohérente pour le XXIe siècle**. Il encourage une **réforme complète et consensuelle du Conseil de sécurité des Nations unies** et attend une proposition concrète sur la manière d'obtenir, comme objectif central à long terme de l'Union, **un siècle commun pour l'UE au sein d'un Conseil de sécurité élargi**. Une fois de plus, il demande que l'on élabore une position commune des États membres à cette fin.

- **Paix et sécurité** : le Parlement demande que l'on promeuve l'intégration d'une perspective de consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix et que l'on resserre la coordination entre les opérations de maintien de la paix et les acteurs du développement et les équipes de pays des Nations unies. Des coopérations sont également souhaitées avec d'autres organisations régionales comme l'OTAN, l'OSCE, l'ANASE, la Ligue arabe, etc. pour la prévention des conflits. D'une manière générale, le Parlement demande que l'on fasse de la **«responsabilité de protéger»** une nouvelle norme du droit international, dans le plein respect du droit humanitaire international et des recommandations du Parlement européen.

Parallèlement, le Parlement appelle toutes les parties à un conflit armé, les acteurs étatiques et non étatiques participant directement ou indirectement à un conflit armé, à respecter pleinement leurs obligations en matière de droit international. Il évoque dans la foulée **la question de la Syrie** et appelle les partenaires multilatéraux et bilatéraux à exercer une pression plus forte et plus efficace en vue de mettre un terme immédiat aux violences dans ce pays. Il en appelle aux États-Unis, à la Turquie et à la Ligue des États arabes pour faire pression sur le gouvernement syrien et sur toutes les parties impliquées dans la crise. Il demande notamment que l'on fasse pression sur le gouvernement syrien et sur toutes les parties impliquées dans la crise afin qu'ils autorisent la fourniture rapide d'une aide humanitaire et de services publics de base ainsi que le plein accès aux organisations humanitaires, et ce, de toute urgence.

De même, il en appelle à une **solution politique au conflit au Mali** et encourage une transition démocratique par la consolidation des institutions de transition, en encourageant- y compris par la médiation- le dialogue national inclusif et la réconciliation.

- **Droits de l'homme, démocratie et état de droit** : le Parlement demande un renforcement des efforts internationaux afin de garantir que tous les droits de l'homme reconnus par des conventions de l'ONU soient jugés **universels, indissociables, interdépendants et intimement liés** et que leur respect soit effectif. Il s'oppose aux tentatives visant à affaiblir le droit humanitaire dans la lutte contre le terrorisme et appelle à l'intégration des droits de l'homme, y compris des libertés numériques, dans tous les travaux de l'ONU. Le Parlement fait ensuite la liste des droits humains qu'il convient de respecter et évoque en particulier la liberté de la presse et des médias, le respect de la CPI, la lutte contre la corruption et le respect de la société civile.

- **Développement durable** : le Parlement demande une fois encore que l'on renforce la cohérence des politiques pour le développement et que l'on renforce la lutte contre la pauvreté. Des recommandations spécifiques sont réclamées pour lutter contre les crises alimentaires à répétition qui affectent la région du Sahel et la Corne de Afrique. Il demande encore : i) le respect de l'engagement international de consacrer 0,7% des revenus nationaux brut des États membres à l'aide au développement; ii) la promotion de l'accès de tous à l'eau ainsi qu'à des services énergétiques peu coûteux et durables ; iii) un programme ambitieux d'ODD pour l'après-2015.

Il demande enfin le renforcement de la coopération mondiale entre les parlements pour renforcer la gouvernance mondiale et l'amélioration du suivi des recommandations adoptées par le Parlement européen, notamment en invitant le Service européen d'action extérieure à lui faire rapport chaque année sur l'Assemblée générale des Nations Unies.